

## \* La Méthode : favoriser la concertation !

En octobre 2007, la CLE adoptait le scénario tendanciel, présentant l'évolution possible du bassin versant de la Sarthe Amont d'ici 2020, au regard des enjeux liés à la protection qualitative et quantitative de la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques et la protection des populations contre les risques d'inondations.

C'est sur la base de ce constat et des études précédentes (état des lieux et diagnostic du bassin versant) que la CLE, son bureau et ses commissions thématiques, ont travaillé en 2008 à l'élaboration de scénarios de mesures visant à améliorer la tendance.

Les acteurs réunis en commissions thématiques ont formulé des propositions de mesures réparties en 2 catégories :

- ✗ des règles et prescriptions d'ordre réglementaire, directement opposables aux décisions administratives et aux tiers ;

- ✗ des mesures opérationnelles, présentées sous la forme de recommandations et de fiches actions.

Les mesures proposées par les acteurs du bassin versant ont été mises en débat lors d'un grand forum d'élus organisé au prieuré de Vivoin le 21 novembre 2008.

## \* Le Forum des élu(e)s : une étape primordiale



Forum des élu(e)s à Vivoin

Au total, plus de 110 personnes ont participé au forum, représentant 79 communes de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne, 5 syndicats d'alimentation en eau potable, 2 syndicats de rivière, le PNR Normandie-Maine, et les communautés urbaines d'Alençon et du Mans.

L'origine géographique des personnes présentes a permis en outre de couvrir de façon homogène le bassin versant de la Sarthe Amont.

Cette journée d'échanges s'est articulée autour de plusieurs temps forts, dont l'organisation de 6 tables rondes regroupant une vingtaine d'élus, lieux privilégiés de discussions et de débats permettant l'expression de chacun.

La synthèse générale de cette journée a permis à la Commission Locale de l'Eau de poser les fondements du SAGE sur la base des attentes formulées, à savoir :

- ✗ Un schéma **pragmatique**, qui veille à la cohérence de la démarche par le suivi et l'évaluation des actions déjà existantes ou prochainement engagées, à l'échelle du bassin versant

- ✗ Un schéma **solidaire** qui pose de grands principes de gestion en développant un réseau de partenaires, associant dans une même démarche l'amont et l'aval du territoire.

- ✗ Un schéma **pédagogique**, démonstratif et volontariste qui, par la communication et la qualité de l'information, sensibilise les acteurs et apporte les connaissances nécessaires pour que chacun joue pleinement son rôle d'acteurs-relais.

- ✗ Un schéma **catalyseur**, vecteur d'actions novatrices, et qui encourage les initiatives locales.

Ces fondements constituent le socle de la **stratégie collective, validée par la CLE le 29 avril 2009**, déclinée en 5 objectifs, présentés et détaillés ci-après.

### Légende

- R : Mesure qui sera traduite de manière réglementaire dans le SAGE sous la forme de règle ou de grand principe de gestion
- O : Mesure qui sera traduite de manière opérationnelle dans le SAGE sous la forme de recommandation et de fiche action
- Ⓡ : Mesure qui sera traduite de manière réglementaire et opérationnelle dans le SAGE



Commission thématique à Doucelles

### Objectif prioritaire

## Objectif 1 : Agir sur la morphologie des cours d'eau et des zones humides pour atteindre le bon état

### Pourquoi avoir retenu cet objectif ?

Le bon état des eaux est très largement tributaire de l'état morphologique des cours d'eau, principal facteur déclassant des masses d'eau sur le territoire du SAGE Sarthe Amont.

C'est la résultante d'une combinaison de facteurs historiques et actuels : artificialisation des cours d'eau (travaux hydrauliques et déconnexions des annexes, rectifications de tracés, approfondissement des lits mineurs), présence d'ouvrages qui nuisent à la continuité écologique (seuils, barrages, passages busés...), disparition lente des zones (et micro-zones) humides sur l'ensemble du territoire (expansion des terres labourables au détriment des prairies, urbanisation,...).

Au sein du SAGE Sarthe Amont, les cours d'eau et les zones humides feront l'objet d'une protection et/ou d'une restauration adaptée, afin de rétablir leurs rôles hydrologique, épuratoire et écologique.

### Quelles mesures mettre en oeuvre ?

- Ⓡ Empêcher toute nouvelle dégradation du lit mineur des cours d'eau en privilégiant les outils contractuels ou réglementaires

- Ⓡ Restaurer la dynamique fluviale par des actions de restauration et de renaturation des cours d'eau

- Ⓡ Restaurer la ripisylve et mettre en place une gestion équilibrée de la ripisylve

- R Préserver les cours d'eau de toute nouvelle atteinte à la continuité écologique

- R Empêcher toute nouvelle dégradation des zones humides

- Ⓡ Utiliser des outils réglementaires et contractuels de protection des zones humides

- Ⓡ Réaliser des études de connaissance et d'aide à la gestion des cours d'eau

- O Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs

- Ⓡ Adopter des nouvelles pratiques d'entretien des cours d'eau

- Ⓡ Limiter les impacts liés au piétinement du bétail et sécuriser l'abreuvement

- Ⓡ Privilégier les techniques douces de stabilisation et protection de berges

- Ⓡ Réaliser des études de connaissance et d'aide à la gestion des seuils

- Ⓡ Restaurer le transport sédimentaire et la circulation piscicole

- Ⓡ Faire l'inventaire des zones humides

- O Remettre en fonctionnement les zones humides



Protection de berge par treillage, rivière la Plesse



Prairie humide recouverte de joncs

## \* Consultez le rapport en ligne !

Le rapport d'étude présentant les mesures de façon plus détaillée est disponible en téléchargement sur le site internet de la CLE.

A consulter sur Internet :

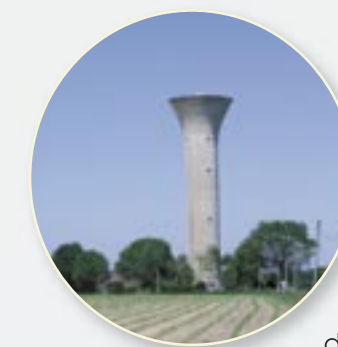
⊕ [www.sage-sartheamont.org](http://www.sage-sartheamont.org)

## Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état

### Pourquoi avoir retenu cet objectif ?

La gestion de la ressource en eau est conditionnée par la recherche d'équilibre pour satisfaire l'ensemble des usages (alimentation en eau potable, industrie, agriculture, etc.), sans porter atteinte irrémédiable aux écosystèmes aquatiques. Le potentiel hydrogéologique est tributaire de la faible productivité des aquifères sur certaines parties du territoire de la Sarthe Amont, couplée à la vulnérabilité des aquifères. La qualité de l'eau des nappes et des cours d'eau est aujourd'hui dégradée par la présence de polluants liés aux activités humaines (nitrates, pesticides et autres substances chimiques), ce qui compromet l'utilisation de la ressource en eau.

Ainsi, la CLE vise à améliorer la sécurisation et la préservation de la ressource en eau, par une meilleure gestion de sa quantité et une restauration de sa qualité.



### Quelles mesures mettre en oeuvre ?

- R Prioriser l'alimentation en eau potable

- R Mieux gérer l'alimentation en eau potable

- R Mieux gérer les priorités de prélèvement

- Ⓡ Renforcer les règles régissant la protection des captages

- Ⓡ Engager des programmes de reconquête de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages

- Ⓡ Améliorer le rendement des réseaux AEP

- O Développer les programmes locaux de diversification de la ressource en eau potable

- Ⓡ Renforcer les unités de production et de distribution AEP

- R Préserver les zones productives

- Ⓡ Sécuriser la prise d'eau d'Alençon

- R Intégrer dans le développement du territoire la potentialité de la ressource en eau

- Ⓡ Inciter les usagers, collectivités et industriels à faire des économies d'eau

- O Inciter les particuliers, les collectivités et les professionnels à la récupération des eaux de pluie

- O Mieux connaître les prélèvements

- Ⓡ Limiter les prélèvements

- Ⓡ Déterminer un débit d'objectif d'étiage (DOE)

- O Limiter les apports de fertilisants

- O Développer et valoriser toutes pratiques culturales permettant de réduire les rejets de nitrates

- Ⓡ Améliorer les performances de l'assainissement collectif

- Ⓡ Améliorer les performances de l'assainissement non collectif

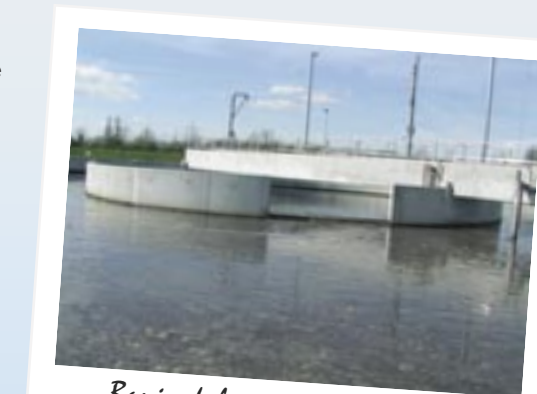
- Ⓡ Améliorer les performances de l'assainissement industriel

- Ⓡ Améliorer la collecte et le traitement des eaux pluviales

- Ⓡ Limiter les transferts de rejets de pesticides

- Ⓡ Limiter l'usage des pesticides

- Ⓡ Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs



Bassin de la station d'épuration de Saint-Paterne



### Objectif 3 : Protéger les populations contre le risque inondation

#### Pourquoi avoir retenu cet objectif ?

Les membres de la CLE sont soucieux de la protection des populations contre le risque d'inondation sur le bassin versant de la Sarthe Amont.

Les causes anthropiques sur des événements exceptionnels restent négligeables au regard des causes naturelles que sont la conjonction d'événements pluvieux intenses et prolongés, et la présence de sols saturés ou gelés. En revanche, ce sont lors de crues moins importantes, décennales par exemple, que la pression humaine semble être un facteur aggravant (accélération des transferts d'eau par une augmentation des surfaces imperméabilisées et drainantes, disparition des haies, présence locale d'obstacles aux écoulements).

Par le SAGE, la protection des populations se traduira par la mise en œuvre d'actions préventives et diffuses, de l'amont à l'aval du territoire.

#### Quelles mesures mettre en œuvre ?

R Privilégier la prévention à la protection

- Améliorer le réseau de suivi et d'alerte
- Mettre en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- Sensibiliser les acteurs à la gestion du risque pour la solidarité amont/aval
- Prévenir le risque par une meilleure connaissance de l'aléa
- Ⓜ Protéger les zones inondables sur les affluents
- Ⓜ Réduire la vulnérabilité en zone inondable
- Réaliser l'inventaire des zones d'expansion de crues
- Ⓜ Reconquérir les zones d'expansion de crues
- Créer de petits aménagements de ralentissement dynamique des crues
- Ⓜ Réaliser des ouvrages de ralentissement dynamique des crues



Crue de la Sarthe à Hauterive, en mars 2007

### Objectif 4 : Promouvoir les actions transversales pour un développement équilibré des territoires, des activités et des usages

#### Pourquoi avoir retenu cet objectif ?

Les récentes évolutions des espaces ruraux (nombre important de plans d'eau, disparition du bocage, retournement des prairies, etc.) ont bouleversé les écosystèmes et les paysages. Pour atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques, la CLE vise à renforcer la préservation et la valorisation d'espaces ruraux stratégiques, en impliquant préférentiellement les agriculteurs, mais aussi les collectivités et les particuliers.

En privilégiant une approche transversale, le SAGE sera positionné comme un élément régulateur, garant d'un développement équilibré des activités humaines au regard des capacités des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

#### Quelles mesures mettre en œuvre ?

- Ⓜ Inventorier les haies et les intégrer dans les documents d'urbanisme
- Ⓜ Restaurer le maillage bocager / Mieux gérer l'entretien du bocage
- Ⓜ Finaliser l'inventaire-diagnostic des plans d'eau
- Ⓜ Mieux gérer les plans d'eau
- Ⓜ Préserver les fonds de vallée
- Ⓜ Inciter à la mise en herbe des fonds de vallée
- Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs
- Ⓜ Développer et valoriser l'agriculture durable



Ex : haies pré-localisées par la CLE

### Objectif 5 : Partager et appliquer le SAGE

#### Pourquoi avoir retenu cet objectif ?

Le SAGE est une démarche de concertation et d'élaboration de règles de gestion de la ressource en eau à l'échelle locale des bassins hydrographiques. La mise en œuvre du SAGE nécessite une compréhension et une appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire. Le SAGE facilitera la transmission de l'information, favorisera la sensibilisation et la mobilisation de ces différents publics à la gestion intégrée et partagée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin.

Pour ce faire, la cellule d'animation assurera les missions de coordination, d'animation, de capitalisation, de suivi et d'appui aux initiatives locales.

#### Quelles mesures mettre en œuvre ?

- Mettre en place un observatoire de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du SAGE
- Créer et animer des lieux de concertation
- Organiser des manifestations de sensibilisation
- Organiser des démonstrations et/ou des expérimentations
- Organiser des formations
- Créer et diffuser les outils de communication
- Créer une cellule de veille et d'innovation

R Identifier le champ de compétences de la structure porteuse, éventuellement en substitution des actions non portées par les maîtrises d'ouvrage existantes



Stand de présentation du SAGE lors de la fête de la pêche et de la chasse, à Carrouges

### Dernière étape, la rédaction du SAGE...

Sur la base de la stratégie collective adoptée le 29 avril 2009, la CLE travaille actuellement à la rédaction du schéma, avec l'appui d'avocats spécialisés en droit public, et en collaboration avec les services de l'Etat qui seront chargés de veiller à l'application réglementaire du SAGE sur le territoire.

Le SAGE sera ensuite soumis à la consultation des assemblées, puis à enquête publique, avant d'être arrêté par voie préfectorale. Il deviendra alors un document réglementaire de référence sur le bassin versant.



Avec le concours financier de :



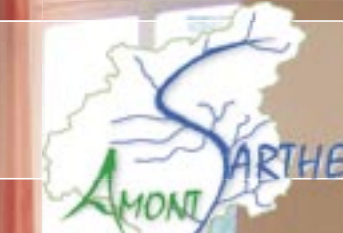
Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents

Pour tout renseignement :

M. Baptiste SIROT, animateur de la CLE  
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe  
27 bd. de Strasbourg BP 268 - 61008 ALENÇON Cedex  
Tél. 02 33 82 22 72 / Fax. 02 33 82 22 73  
baptiste.sirot@sage-sartheamont.org

[www.sage-sartheamont.org](http://www.sage-sartheamont.org)

### Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Sarthe Amont



### la stratégie collective du SAGE



élaborée par les **acteurs** du bassin versant, pour une gestion équilibrée de la ressource en eau